



FEVRIER 2024

**FUMÉE
BLANCHE**

Le nouveau Directeur Général des Finances Publiques est (presque) arrivé. Et nous aurons donc une Directrice Générale, la première à la DGFIP et sans doute aussi la première des deux anciennes Directions Générales d'avant la fusion de 2008. Madame Amélie Verdier prendra ses fonctions le 4 mars. Nul doute qu'elle aura apprécié le message "extrêmement chaleureux" de l'actuel Directeur Général par intérim, lequel redeviendra, peut-être, numéro 2 de la DGFIP.



Ce visage* sera-t-il celui de la personne qui accordera aux agents le pont du 10 mai 2024 ? Ou bien aurons-nous droit à un énième énarque droit dans ses bottes qui préférera une grève avec drapeaux syndicaux et distribution de tracts en pleine campagne déclarative ? Sur ce point, Mme Verdier a un boulevard pour se mettre les agents dans la poche pour quelques temps. Souhaitons-lui de savoir en profiter.

(* si la photo ne s'affiche pas, cliquez dans le bandeau de couleur sur options et afficher le contenu distant).

CAMPAGNE D'EVALUATION 2024

Après la campagne des mutations, c'est celle des entretiens évaluations qui a débuté. A ce sujet, vous pourrez trouver sur le site internet de notre section un guide de l'évaluation qui vous expose, de façon plus ludique que les guides administratifs, les principales notions à connaître pour bien préparer votre entretien. Pour y accéder, cliquez donc sur le lien ci-dessous.

[GUIDE FO DE L'ENTRETIEN PROFESSIONNEL](#)

Dans ses principes actés en congrès national, FO DGFIP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations. Il est source d'individualisme et de compétition entre les agents et entre les services et engendre des inégalités dans le déroulement de carrière. Nous revendiquons le retour à un nouveau système de notation chiffrée, qui pouvait certes paraître désuète et scolaire, mais qui permettait à tous les agents de se situer à l'intérieur de leur grade et de leur échelon. Dans le système actuel, à l'issue de plusieurs exercices d'entretien professionnel non lié à une note, il deviendra presque impossible de déterminer pour chacun la moindre valeur relative.

Par ailleurs, considérer que l'entretien professionnel se sert à rien, c'est oublier son importance sur la suite d'une carrière, sur des listes d'aptitude, des tableaux d'avancement ou des affectations sur des postes au choix.

C'est l'occasion de rappeler un principe fondamental de l'entretien professionnel : il faut toujours préparer un entretien. S'y rendre les mains dans les poches est le meilleur moyen de passer à côté du sujet, avec des conséquences qui peuvent être fâcheuses pour la suite d'une carrière.

Mais que l'on soit évaluateur ou évalué, l'entretien ce n'est pas la guerre et il convient de ne pas s'y rendre le couteau entre les dents. L'entretien professionnel doit être un moment d'échange posé entre un agent et son supérieur. On peut s'y dire des choses moins agréables que d'autres, à la condition de rester objectif et courtois.

Et cette ligne de conduite s'applique aussi à la rédaction des fiches préparatoires qui sont établies par l'ancien supérieur hiérarchique qui a encadré l'agent évalué au moins sur une partie de l'année. Plusieurs contre-exemples nous été remontés de fiches préparatoires rédigées par un chef de service de la Vienne qui a décidé de régler ses comptes avec certains anciens agents du service en salissant leur réputation professionnelle et en

leur faisant porter le chapeau des difficultés de fonctionnement du service. Rappelons que la fiche préparatoire est un document qui peut être établi de façon non contradictoire (le rédacteur peut choisir de la rédiger sans en parler à l'agent concerné). Les éléments qu'elle contient s'intègrent dans le CREP (compte-rendu de l'entretien professionnel) mais ils sont modifiables par l'évaluateur qui sera le nouveau supérieur hiérarchique de l'agent. A l'issue de la procédure d'évaluation, la fiche disparaît et n'est pas versée au dossier de l'agent (c'est le CREP qui fait foi).

Dans le cas auquel nous faisons allusion ci-dessus, nous ne saurions trop conseiller aux évaluateurs qui vont procéder aux entretiens des agents concernés de revenir sur les éléments de la fiche préparatoire, au moins pour en effacer les termes et les formulations les plus attentatoires à la réputation professionnelle des agents. Pour cela, nous leur conseillons de reprendre les CREP des années précédentes afin d'assurer une certaine linéarité dans les appréciations. Il serait totalement anormal que des agents considérés jusque-là comme des piliers de leur service deviennent soudainement et l'espace d'une année les pires des bons à rien parce qu'ils ont eu la malchance de croiser la route d'un chef de service à qui ils ont déplu.

N'oublions pas que s'il y a recours, ce sera contre le CREP et non contre la fiche préparatoire, donc contre l'évaluateur et non contre le rédacteur de la fiche.

REMUNERATION AU MERITE : LA MACRONIE REVIENT A SES FONDAMENTAUX

A lire en cliquant sur le lien ci-dessous le tract FO DGFIP appelant à la grève le 19 mars pour protéger, non seulement nos rémunérations, mais aussi le statut de la fonction publique dans le viseur du pouvoir.

DU LEURRE DANS LES EPINARDS

AGENDA

- le mardi 12 mars : réunion de la Formation Spécialisée du CSAL
- le jeudi 14 mars : réunion du Comité Social d'Administration Local

Merci d'avoir parcouru ce bulletin jusqu'à son terme. Bon courage à toutes et à tous, bonne reprise aux vacanciers.

Pour ne plus recevoir le bulletin d'informations syndicales de notre section, il vous suffit de nous en faire la demande sur notre balf fo.ddfip86@dgfip.finances.gouv.fr